

## Plateforme prisons du GREA (Groupe romand d'études des addictions)

Rencontre du 28 février 2011

Cette plateforme prisons existe depuis quelques années et elle se réunit occasionnellement pour des échanges d'informations, notamment sur les questions de toxicomanie et de dépendances. Sont en cause les mesures thérapeutiques, souvent ambulatoires, mais aussi résidentielles dans des établissements spécialisés ; la consommation à l'intérieur des prisons ainsi que les (très) éventuels programmes de réduction des risques (traitements de substitution, seringues stériles).

Lors de cette rencontre, les personnes présentes, venant des cantons de Berne, Valais, Genève, Neuchâtel et Vaud et représentant diverses organisations de prévention et traitement de l'alcoolisme et des toxicomanies ont échangé quelques nouvelles de leur travail et pris connaissance du projet de notre groupe de travail.

La consommation de cannabis en prison fait problème pratiquement partout. Généralement, c'est interdit et sanctionné. Mais dans certains lieux comme à Pramont (Valais), c'est très présent et relativement incontrôlable, mais sévèrement réprimé depuis que la direction a changé. Il y a un grand besoin de formation des agents de détention sur ces questions. On note que la consommation de somnifères (Dormicum) est particulièrement problématique (mais pas seulement en prison).

Pour lutter contre la présence de drogue dans les pénitenciers, les autorités pénitentiaires demandent plus de personnel, alors que le Conseil d'Etat (Genève), estime que les agents sont assez nombreux, mais mal organisés pour lutter contre la drogue.

Pratiquement partout, il y a une disponibilité des organisations dans les prisons pour faire de la sensibilisation ou de l'accompagnement. Le problème réside dans l'instrumentalisation des traitements pour la sortie de prison. Le traitement est une condition pour une libération conditionnelle, or les personnes présentes estiment que cela ressemble à un traitement sous contrainte, forcément inefficace. On note une tendance à vider les pénitenciers en renvoyant les détenus dépendants de drogues ou d'alcool dans les structures spécialisées. Parfois même on laisse sortir ces personnes sans aucune préparation, ce qui provoque généralement une rechute grave : il y a eu des décès, probablement par overdose.

Concernant notre projet, les personnes présentes semblent intéressées, mais pas forcément prêtes à s'engager (6 personnes sur les 12 présentes donnent leur nom pour figurer sur notre liste). Les remarques qui sont faites alors portent sur la difficulté de l'évaluation pour les libérations conditionnelles d'un internement, mais aussi sur les réactions toujours assez violentes des détenus à l'annonce d'une prolongation de leur détention (cela concerne en particulier Pramont). Quelqu'un relève aussi qu'il arrive que les « bons cas » ne soient pas relâchés parce qu'ils sont utiles à l'établissement, soit comme exemple, soit pour maintenir un climat plus agréable.

27 février 2011

ACM